

PROCÉDURE D'ÉLECTION 2018-2019

Formulaire de mise en candidature pour les représentant(e)s des collèges électoraux

Conformément aux règlements généraux et à la procédure de mise en candidature et d'élection des représentant(e)s des collèges électoraux, pour l'année 2018-2019 six (6) des onze (11) postes des collèges électoraux sont en élection pour un mandat de deux ans.

Nous vous rappelons que les votes anticipés sont acceptés et que vous pouvez nous les transmettre soit par courriel, courrier ou télécopieur.

Pour être éligible à un poste au sein du Conseil d'administration, la personne doit être membre en règle de Tourisme Baie-James (avoir payé en entier sa cotisation annuelle), être délégué officiel de l'entreprise ou de l'organisme ou bien avoir en sa possession une résolution mandatant la dite personne à représenter l'entreprise ou l'organisme, représenter un collège électoral et démontrer un certain intérêt pour le tourisme.

Pour ce faire, elle doit faire parvenir au Conseil d'administration de Tourisme Baie-James une lettre expliquant sa vision du tourisme et son intérêt qui la motive à poser sa candidature.

Vous devez nous retourner le formulaire à l'attention de la direction générale, au bureau de Tourisme Baie-James soit par courriel stheriault@tourismebaiejames.com, courrier ou télécopieur **au plus tard le 25 mai 2018.**

PROPOSITION DE MISE EN CANDIDATURE

Je _____ (nom et entreprise ou organisme) dépose ma

candidature de la ville ou localité de : _____

pour représenter le collège électoral suivant : _____

Date : _____

Signature : _____

N. B. Assurez-vous de joindre au formulaire de mise en candidature votre lettre de motivation et s'il y a lieu, une résolution vous désignant comme représentant de l'organisme ou de l'entreprise (publique ou parapublique).